



## Note conjoncture N° 6

# Le financement public de la R&D&I en France

## Son évolution en quelques traits majeurs La situation actuelle avec ses forces et ses faiblesses

### I-Son évolution en quelques traits majeurs

En dix huit ans le soutien public à la R&D&I a doublé en euros constants dans l'objectif de permettre à la France de conserver et d'accroître sa position sur les marchés internationaux par une montée en gamme permanente des biens et des services produits sur le territoire .

Actuellement environ dix milliards d'euros sont consacrés au soutien de la R&D&I ce qui représente un demi-point de notre PIB, supérieur d'environ 20% au budget de la justice et au même niveau que celui de la culture.

Durant ces dix huit ans, le financement public a connu des modifications importantes qui sont souvent soit ignorées soit mal connues des acteurs publics ou privés les plus dynamiques et les plus innovants

#### **Une inversion du financement entre aides directes et incitations fiscales :**

En 2000 les aides directes représentaient 81% du financement public ; elles représentent aujourd'hui 19,6%.

En 2000 les incitations fiscales représentaient 17 % du financement public ; elles représentent aujourd'hui plus de 60%.

**Un rôle et une influence accrus des régions** en particulier dans le périmètre des aides directes : les régions représentent 5,4% du financement public total et 15,3% des aides directes ; elles gèrent la totalité des aides européennes FEDER.

**Un rôle confirmé de l'Union Européenne** avec 4,5% du total et 12,7% des aides directes.

#### **La création de plusieurs organismes centraux et/ou répartis sur le territoire national dont :**

Le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI) qui gère les programmes d'Investissement d'Avenir (PIA).

La Banque Publique d'Investissement (BPI) qui accompagne et finance principalement les projets d'innovation des entreprises.

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) qui met en œuvre le financement de la recherche sur projets, pour les opérateurs publics en coopération entre eux ou avec des entreprises.

L'agence Business France qui accompagne les entreprises françaises à l'international et les entreprises étrangères pour un investissement en France.

Les pôles de compétitivité, Instituts Carnot, SATT, IRT, 3IA, IDEX,...



## II La situation actuelle

### II-1 Les objectifs

**Le financement public consacré à la R&D&I poursuit majoritairement cinq grands objectifs :**

**Participer à l'augmentation des moyens privés de R&D&I** avec un outil principal qui est le Crédit Impôt Recherche y compris sa partie Crédit Impôt Innovation ; avec de l'ordre de 6,5 milliards d'euros annuels (6,3 milliards en 2015) , il représente environ 65% des aides publiques apportées à la R&D&I.

**Soutenir le développement d'entreprises innovantes :** ce soutien représente environ 15% des aides publiques attribuées à la R&D&I, avec un montant d'environ 1,5 milliard d'euros.

**Développer les projets de coopération entre les acteurs des écosystèmes de R&D&I** avec une effort particulier sur les partenariats entre les laboratoires de recherche publique et les entreprises .Cet objectif souffre actuellement d'un trop grand nombre de dispositifs répartis entre Collectivités, Etat et Europe ce qui le rend très complexe et donc globalement difficile à atteindre.

**Aider à la création de start ups innovantes** et les accompagner dans leur recherche de partenariat quelle que soit la forme de ce dernier : scientifique, technologique, organisationnel, financier,.....

**Aider les acteurs de la R&D&I nationaux à l'international :** mise en œuvre de partenariats internationaux, aide pour conquérir des parts de marchés internationaux et complémentarément attirer sur le territoire français des entreprises étrangères dont leurs centres de recherche et d'innovation

### II-2 Positionnement à partir d'indicateurs majeurs

#### II-2-1 Part de PIB consacré à la R&D&I

Durant la période 2007 à 2016 , la part de PIB a peu évolué : 2,02% en 2007, 2,25 % en 2016. La France est donc encore loin de l'objectif de 3%, dont 2/3 par le privé, inclus dans Stratégie Europe 2020 .

La France se situe à la 5<sup>e</sup> et avant-dernière place parmi les six pays de l'OCDE les plus importants en terme de volume de dépense intérieure de R&D (DIRD), derrière la Corée du Sud (4,2 %), Israël (4,2 %), le Japon (3,2 %), l'Allemagne (2,9 %) et les États-Unis (2,8 %), et seulement devant le Royaume-Uni (1,7 %).

Les dépenses du secteur privé représentaient en 2016, 1,41% du PIB , résultat très éloigné des 2% de Stratégie Europe. Ce fait est corrélé à l'affaiblissement de la part de l'industrie dans le PIB français et l'acquisition par des groupes étrangers de fleurons de l'industrie française avec transfert des centres de recherche à l'étranger. ; à noter une inversion de tendance dans les deux dernières années.

*La part du PIB consacré à la recherche et particulièrement à la recherche privée est une faiblesse de l'écosystème français R&D&I pris dans son ensemble même si il y a de grandes fluctuations en fonction des domaines d'activités considérés.*



## II-2-2 Crédit Impôt Recherche (CIR)

Le Crédit Impôt Recherche, y compris sa part Crédit Impôt Innovation couvre la quasi totalité des grands objectifs décrits auparavant :

- Participer à l'augmentation des moyens privés de R&D&I.
- Développer les projets de coopération entre entreprises et laboratoires de recherche publique en doublant le CIR de l'entreprise pour la part de R&D confiée aux laboratoires.
- Favoriser l'emploi des jeunes docteurs en doublant leurs salaires et les coûts de fonctionnement qui les accompagnent dans le calcul du CIR.
- Rendre le territoire français attractif pour les investissements étrangers ; en 2018, la France est la première destination pour les investissements dans les domaines de la R&D et de l'industrie avec un nombre de projets (144) supérieur à la somme de ceux de l'Allemagne et du Royaume-Uni.

Le CIR est une procédure qui a fait ses preuves tant en ce qui concerne l'accroissement des activités privées de R&D&I que dans l'attractivité des investissements étrangers en particulier de centres de R&D.

*Il est important que les entreprises intègrent la politique et le pilotage du CIR dans la stratégie globale de l'entreprise et mettent en place une organisation et une méthodologie qui correspondent à la philosophie du dispositif avec une attention particulière à porter à l'état de l'art pour le CIR , ou positionnement sur les marchés pour le CII. Dans cette politique une attention particulière doit être portée au partenariat avec les laboratoires de recherche publique qui est un des trois objectifs du CIR*

## II-2-3 Appels à projets

En 2000, l'État et ses opérateurs géraient de l'ordre de 30 dispositifs nationaux, nous sommes aujourd'hui à plus du double auxquels il faut rajouter ceux gérés par l'Europe, les régions et certaines collectivités locales.

*Les appels à projet permettent aux acteurs de l'écosystème R&D&I de monter des projets ou chaque acteur apporte ses compétences et expériences qui permettent d'assurer transversalité et complémentarité, ce qui constitue un point très positif*

*L'accroissement de procédures de financement public et des organismes qui les ont en charge est un vrai point faible du financement public dans le domaine de la R&D&I.*

*De ce fait une redondance des dispositifs est inévitable et conduit à des pertes de temps et à une désinformation des acteurs impliqués qui n'arrivent plus à trouver l'appel à projets qui correspond à leurs besoins. Par ailleurs, la plupart des appels à projets sont déclinés de manière mimétique à partir de ceux de l'Europe, ce qui n'encourage pas l'originalité. Le risque est de créer une recherche de type "réverbère" où tous les chercheurs s'agglutinent autour des mêmes appels à projets. Il est important de laisser un place importante aux "projets blancs" pour ouvrir de nouvelles voies de recherche qui seront à la source des produits et services de demain. Le financement public de la recherche de base n'est pas une*



*dépense mais un investissement pour l'avenir*

*Peu à peu, la multiplicité des appels à projets sans aucune concertation, sauf cas particulier, entre leurs émetteurs conduit les acteurs de l'écosystème R&D&I à consacrer une part non négligeable de leur temps à rechercher quels sont les appels à projets qui correspondent à leurs besoins, à répondre aux appels retenus avec parfois des taux de réussite très bas et des montants très faibles. Nombreux sont ceux qui abandonnent par faute de temps et de moyens ce qui est préjudiciable à l'efficacité du financement public consacré à la R&D&I.*

#### **II-2-4 Programme Investissement Avenir (PIA)**

Lancé en 2010 sous le nom de Grand Emprunt, le PIA a produit des effets positifs et ce tout particulièrement dans le domaine de la recherche et de l'innovation qu'elles soient publiques ou partenariales entre le public et le privé.

*Il a cependant participé à la complexification du financement public de la R&D&I en créant de nouveaux instruments de financement et de nouveaux organismes avec une personnalité morale et ce, parfois, sans tenir compte de l'existant.*

*Il faut veiller dans l'avenir à*

- *limiter le nombre de nouvelles actions en se concentrant sur des actions de grande envergure pérennes.*
- *revoir les modes de financement des nouveaux organismes créés dans le cadre du PIA afin de conserver la philosophie de départ qui est de co-financer des projets et non d'attribuer des financements récurrents à des organismes.*
- *mieux assurer les liens et les partenariats avec les EPST, EPIC et EPSCP existants.*

#### **II-2-5 Le financement public R&D&I et le statut ETI**

Le nombre d'ETI en France est de 4794, selon l'INSEE, ce qui est nettement plus faible que la situation allemande. Toutefois, elles représentent : 26% de la R&D&I privée, 38% des investissements et 38% des exportations.

Elles sont donc de toute première importance pour la création d'emplois en France.

*Une analyse des conditions des financements publics R&D&I montre que ce statut supprime un très grand nombre de potentialités en particulier dans le cadre des appels à projets ce qui est contradictoire avec le deuxième objectif indiqué au paragraphe II-1 : soutenir le développement d'entreprises innovantes, dont les ETI constituent le dernier « maillon gagnant ».*

#### **II-2-6 Le projet de loi d'orientation et de programmation pluriannuelle de la recherche**

La loi sera présentée au Parlement au début de l'année 2020 et entrera en application le 1<sup>er</sup> janvier 2021

Elle se donne trois objectifs majeurs :



Renforcer la capacité de financement des projets, programmes et laboratoires de recherche

Conforter et renforcer l'attractivité des emplois et carrières scientifiques pour continuer à accueillir les plus grands talents scientifiques nationaux et internationaux

Consolider la recherche partenariale et le modèle d'innovation français en amplifiant les retombées concrètes générées par la collaboration entre les laboratoires de recherche publique et les entreprises industrielles et de services

*Ce projet de loi pluriannuelle a de multiples points forts dont*

*la prise en compte du temps long de la recherche avec un objectif donné par le Premier ministre : redonner à la recherche de la visibilité, de la liberté et des moyens*

*l'importance donnée aux laboratoires afin qu'ils puissent mener une vraie politique scientifique transversale, alors qu'ils avaient été, peu à peu, transformés en hôtels à projets individuels*

*la non création de nouveaux organismes ou structures ; il faudrait aller plus loin en supprimant les organismes et structures inefficaces qui complexifient l'écosystème*

*la volonté affichée de revoir les salaires et carrières des personnels de recherche y compris les ingénieurs, techniciens et administratifs*

*l'anticipation par rapport au programme Ambition Europe qui permettra de mieux positionner les thématiques fortes de la France dans les Appels à Projets*

*Il faudra veiller à ce qu'elle soit sanctuarisée sur la durée par un vote du parlement et non soumise de ce fait aux aléas des budgets annuels*

### **III Le défi de la simplification et de la coordination**

L'évolution sur les dix huit dernières années montre qu'une grande majorité des organismes de financement public en R&D&I – régionaux, nationaux, européens – ont tenté des actions afin de rendre plus lisibles et plus efficaces leurs procédures tout en restant globalement dans une démarche descendante et individuelle.

L'acteur en recherche de financement R&D&I qui est dans une démarche ascendante est confronté à l'ensemble des procédures qui par leur nombre, plusieurs milliers, et leur diversité en termes de partenariats, de périmètres éligibles, de taux d'aide, de temps de réponse constitue un champ des possibles dont il faut extraire la ou les procédures optimales fonction des besoins.

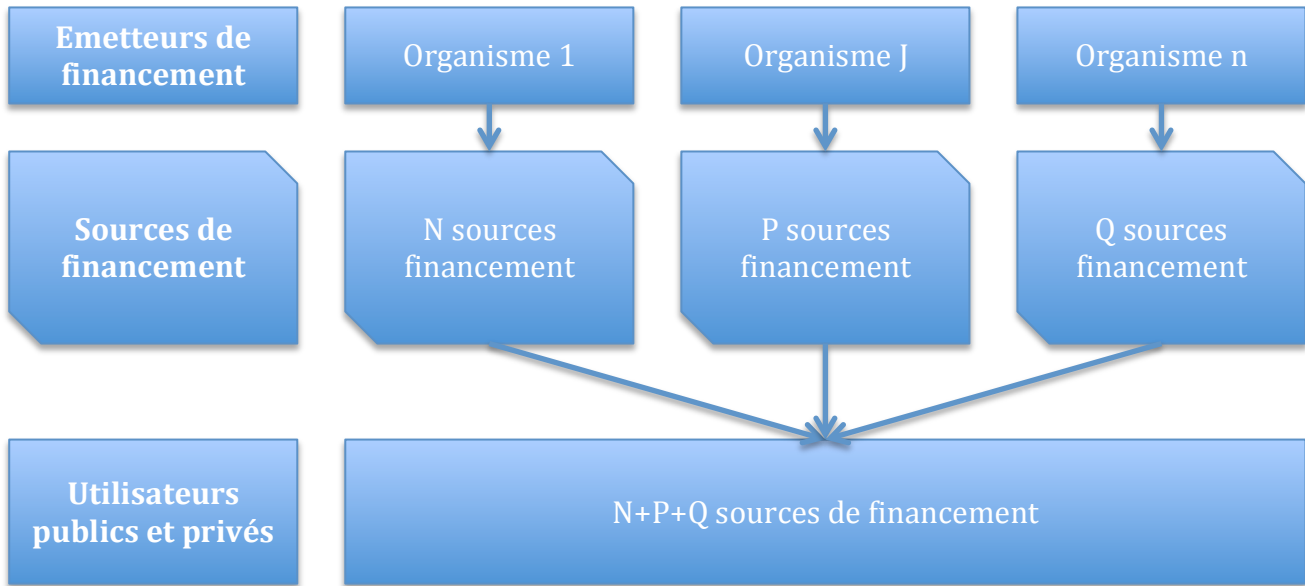
Dans de nombreux cas, l'acteur en recherche de financement public en R&D&I n'a pas la maturité suffisante pour maîtriser cette complexité et décide de ne pas poursuivre sa démarche ce qui est préjudiciable à l'écosystème R&D&I français.

Il paraît important de simplifier le dispositif global de financement R&D&I afin de supprimer les redondances thématiques et/ou territoriales, de supprimer les procédures dont l'efficacité n'est pas considérée comme suffisante et d'accroître la coordination entre organismes de financement publics par davantage de procédures partagées comme cela a été le cas dans la procédure PIA régionalisée entre l'Etat et les régions.

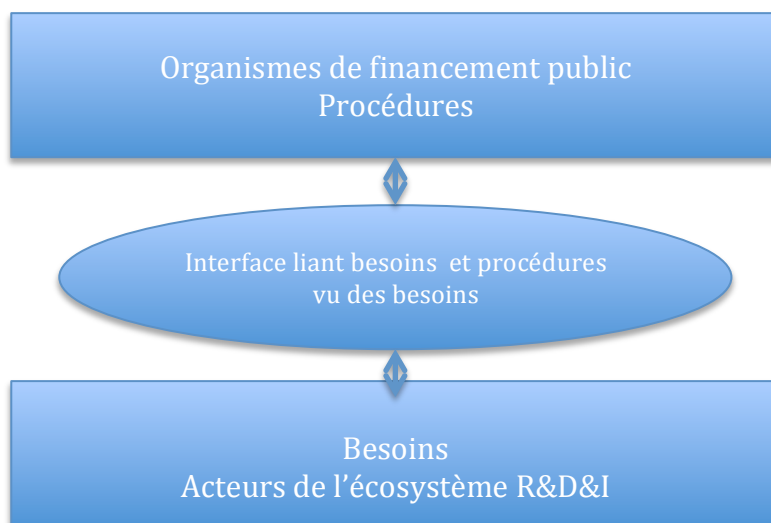


C'est une démarche identique à celle induite dans le secteur de la technologie ou le processus s'inverse dans la mesure où peu à peu les besoins et usages du marché s'imposent aux technologies.

Il faut enfin créer des outils permettant d'interfacier les démarches descendantes des organismes de financement public synthétisées par la figure ci dessous



et les démarches ascendantes des acteurs en recherche de financement public  
La figure ci dessous schématise ce type d'outil qui lie les besoins aux procédures disponibles afin de fournir à l'utilisateur celles qui correspondent à sa demande



Toulouse, juillet 2019